

COMPTE-RENDU

Conseil départemental de l'action sociale (CDAS)

Réunion du 19 septembre 2024

Un Comité Départemental d'Action Sociale s'est tenu le 19 septembre 2024, en présence de vos représentants CGT Finances Publiques, des représentants Solidaires Finances Publiques, CFDT (en visio), de la déléguée à l'action sociale Mme Mélanie PREVEL, de l'assistant de la délégation M GOUGEOT Hervé, des assistantes de service social Mme Sandrine GAUTHIER et Mme Julie Caille, de Mme BEASTE Céline, Mme Florence BUISSON (déléguée régionale) et du président du CDAS M COUDERC Stéphane.

Après l'approbation du PV du dernier CDAS, Mélanie Prével nous a présenté le compte rendu du CNAS du 27 juin 2024. Les propositions des CDAS ont été examinées lors du dernier CNAS. Nous devons prendre contact avec nos représentants CGT afin que ceux-ci nous fournissent les comptes-rendus de cette instance. Mélanie Prével nous informe de la création de la Fédération d'Action Sociale Finances.

Les présidents de CDAS ont reçu une formation d'une journée en septembre 2023.

Les représentants des personnels ont eu une 1/2 journée en octobre 2023.

1. Places en crèches

Mme Prével nous informe que nos collègues du Nord-Isère peuvent prendre attache auprès de sa collègue du Rhône pour la réservation de berceaux en inter-ministériel.

Nous évoquons une enquête sur les crèches menée par Victor CASTANET et divulguée dans l'ouvrage « Les Ogres » (après son livre « Les fossoyeurs » sur les EHPAD). Le journaliste d'investigation épingle nombre d'entre elles, appartenant à de grands groupes privés, ainsi que des employeurs qui réservent des berceaux dans ces crèches pour leurs salariés, et en particulier des employeurs publics. Il reproche plus spécifiquement aux employeurs publics de tirer les prix tellement vers le bas que, sans en dédouaner les premiers responsables qui sont les propriétaires de ces groupes, le service non seulement n'est pas à la hauteur mais que de nombreux cas de maltraitements d'enfants ont été révélés. L'ancienne Ministre des Solidarités et des Familles mise en cause dans ce livre a portée plainte contre l'auteur pour diffamation.

La CGT demande qu'une enquête approfondie soit engagée afin de vérifier les crèches dans lesquelles nous réservons des berceaux pour les enfants de nos collègues.

2. Restauration

15 restaurants financiers ont fermé au cours de l'année 2023.

Le marché Bimpli (chèques restaurant) arrive à terme en décembre 2024 mais il devrait être reconduit avec le même prestataire nous indique Mme Buisson.

Un point important de ce CDAS : la restauration collective sur le site de Vienne

2 solutions coexistent actuellement : le Façonnier et Refectory (possibilité de commander jusqu'à 10h30 environ pour un livraison le jour même).

Le prix du repas est de 4,38€ pour les indices < 539 et de 6 euros pour les autres.

Il y a 26 références de plats, 1 plat sur 3 est changé chaque semaine.

Les repas sont livrés dans des barquettes alu durable, mis sous atmosphère.

M COUDERC nous informe qu'il n'y a aucune raison d'enlever une des deux solutions de restauration, que celles-ci peuvent coexister. En juillet 2024, il y a eu en moyenne 19 repas par jour pour le Façonnier et 20 repas par jour pour Refectory. Les collègues du site de Vienne sont plutôt satisfaits de ces deux modes de restauration. Anne Carlez nous indique que Refectory est également une solution de restauration pour les agents de la DDPP.

3. Logement

La loi ELAN impose une gestion en flux pour les logements.

Comme à chaque CDAS, la question du logement est une problématique très importante pour les agents.

Une commission logement est organisée une fois par mois en Préfecture.

12 à 15 logements par mois en commission inter-ministérielle.

La délégation propose 3 dossiers par logement. C'est au bailleur que revient la décision finale pour l'octroi du logement. Il n'y a pas de lien avec le bailleur.

95 % des agents obtiennent un appartement avec le bailleur.

Mme GAUTHIER nous informe que la Plateforme d'urgence de la SRIAS fonctionne très bien et ce contrairement à la Plateforme de logements temporaires qui n'a pas de budget alloué.

Pour la CGT il est important que les assistantes sociales puissent agir rapidement pour trouver une solution d'hébergement d'urgence pour une ou un collègue seul-e ou avec des enfants, quels qu'en soit les motifs : économique, violences conjugales, etc.

Les assistantes sociales nous informent du coût moyen d'une telle intervention et du nombre sur une année. Il y a entre 5 et 8 situations par an pour un coût de 1200€ chacune. Leur capacité d'intervention se limite à la moitié de cette somme.

Les élus CGT proposent donc qu'une enveloppe de 5000 euros soit allouée aux assistantes sociales pour cette action d'urgence. Nous mènerons nationalement avec nos élus nationaux au CNAS la revendication de voir cette enveloppe déclinée nationalement dans chaque département par le Secrétariat Général. Le président de séance, Monsieur COUDERC, ne rejette pas notre demande mais souhaite avoir l'avis des autres représentants des personnels. Cette proposition n'a pas pu être immédiatement validée faute d'accord des autres organisations syndicales.

4. Les chèques CESU devenus « Chèques Famille Finances »

M COUDERC, président du CDAS, nous informe que la demande de sensibilisation les CDL pour l'acceptation des CFF devenus « Chèques Famille Finances » a été effectuée. Force est de constater que malgré cela, les communes n'acceptent toujours pas ce moyen de paiement. Les chèques Famille Finances (CFF) ne sont demandés que par 6 % des personnes qui pourraient y avoir droit.

La CGT demande que le Directeur se rapproche des élus pour que les CFF soient acceptés comme moyen de paiement afin que les familles puissent les demander et les utiliser pour le périscolaire de leurs enfants.

5. Questions diverses

Mélanie Prével nous informe que nous devons nous réunir à nouveau pour les projets d'actions du fond d'innovation locale qui doivent être envoyés au Secrétariat général avant le mois de février 2025.

Les membres du CDAS sont invités dans leur ensemble (représentants du personnel et Direction) à réfléchir à ce que nous pourrions proposer.

Le dernier point du CDAS abordé ce jour concerne le passage de 35 euros à 40 euros pour les chèques cadeaux de fin d'année. Un certain nombre de personnes ne sont pas inscrits par Micados malgré l'envoi de 3 mails. Mme Prével nous indique avoir commandé plus de chèques pour les personnes qui n'auraient pas accès à leur messagerie en raison d'une maladie. Cette action est votée à l'unanimité par l'ensemble des représentants des personnels.